



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue avec avis de convocation, le dix-huit (18) décembre deux mille vingt-trois (2023), à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de Monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Rodrigue Boudreault, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;
- Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

Conformément aux articles 152 et 153 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil présents et absent. Les membres du conseil présents constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

**Ouverture de la séance**

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2023-12-390 Adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024 DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES
4. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES POINTS 3 ET 4

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

**2023-12-391 Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2024**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été donné par la greffière-trésorière indiquant que les prévisions budgétaires pour l'année se terminant au 31 décembre 2024 seraient adoptées lors d'une séance extraordinaire à tenir le 18 décembre 2023, à 19h00;

**CONSIDÉRANT QUE** la lecture du budget de la Municipalité faite séance tenante par le maire et les explications fournies par celui-ci concernant les différents postes budgétaires des prévisions budgétaires 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année se terminant le 31 décembre 2024, le tout telles que lues par le maire et se détaillant comme suit :

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE**  
**2024**

***Revenus de sources locales :***

Taxe foncière générale	1 844 122.00 \$
Taxe spéciale (immo à l'ensemble projet aqueduc et égout)	40 993.00 \$
Taxe spéciale base aqueduc et égout	122 981.00 \$
Taxe d'aqueduc et d'égout (secteur visé - fonctionnement)	478 444.00 \$
Matières résiduelles	369 108.00 \$
Taxe spéciale mises aux normes installations septiques	17 488.00 \$
Taxe spéciale STQ/Industrie Océan	32 258.00 \$
Autres revenus	56 050.00 \$

**Sous-total 2 961 444.00 \$**

***Compensation tenant lieu de taxes :***

École primaire et secondaire	25 000.00 \$
------------------------------	--------------

**Sous-total 25 000.00 \$**

***Transferts inconditionnels et conditionnels:***

Transfert inconditionnel - TVQ	61 737.00 \$
Transfert inconditionnel- Sécurité incendie	40 850.00 \$

**Sous-total 102 587.00 \$**

**TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS 3 089 031.00 \$**

***Dépenses :***

Administration générale	555 793.00 \$
Sécurité publique	368 865.00 \$
Transport	427 226.00 \$
Hygiène du milieu	440 444.00 \$

Matières résiduelles	373 865.00 \$
Santé et bien-être	3 348.00 \$
Aménagement, urbanisme et développement du territoire	89 758.00 \$
Loisirs et culture	316 593.00 \$
Frais de financement (intérêts)	243 045.00 \$
Fonds réservé	5 000.00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>2 823 937.00 \$</b>
<i>Affectations :</i>	
Financement à même les dépenses courantes (immobilisation)	113 283.00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>113 283.00 \$</b>
Appropriation surplus accumulé non-affecté	(147 886.00) \$
<b>Sous-total</b>	<b>(147 886.00) \$</b>
Remboursement en capital	299 697.00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>299 697.00 \$</b>
<b><u>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS</u></b>	<b><u>3 089 031.00 \$</u></b>

Adoptée

**2023-12-392 Adoption du plan triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été donné par la greffière-trésorière indiquant que le plan triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 serait adopté lors d'une séance extraordinaire à tenir le 18 décembre 2023, à 19h00;

**CONSIDÉRANT** la lecture du plan triennal des immobilisations 2024, 2025 et 2026 de la Municipalité faite séance tenante par le maire et les explications fournies par celui-ci concernant ce plan;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseiller présents d'adopter le plan triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026, le tout tel que lu par le maire, dont une copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée

**Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 19h23.

\_\_\_\_\_  
Christyan Dufour,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Pamela Harvey, notaire, DMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **Attestation du maire**

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Christyan Dufour,**  
**Maire**

### **Approbation du procès-verbal**

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 15 janvier 2023. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

---